DÉCISION N° 1239

Le Général DE GAULLE, Président du Gouvernement Provisoire de la République Française, Chef des Armées.

CITE A L'ORDRE DE L'ARMEE

S U I S S A Jacques - Chargé de mission de 3eme Classe - F.F.C.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

" Parachuté en FRANCE le 12 Juillet 1944, a fourni
" un travail considérable, tant au point de vue renseignements qu'au point de vue de l'usa-
" ge extremement périlleux de son appareil de radio. Travailleur acharné, d'une conscience
" hors pair, et ayant passé plus ~~xxxx xx~~ de cent messages radio très importants en moins de
" 40 jours.

S'est arrangé pour contrôler ou faire détruire tous
" les ponts sur les deux rivières importantes de sa région et amena la destruction de nom-
" breux convois automobiles et hippomobles ainsi que celle d'un gros dépot de munitions.

A, d'autres parts, organisé un important réseau de
" renseignements que malgré son jeune âge, il controla dans les plus périlleuses circons-
" tances, avec la plus grande autorité."

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE 1939 AVEC

P A L M E

PARIS, le 9 OCTOBRE 1945

Le Général DE GAULLE, Président du Gouvernement Provisoire de la République Française, Chef des Armées.
P.O. Le Général JUIN,
Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale
signé : JUIN

PRÉSIDENCE
DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE
FRANCE COMBATTANTE

PARIS, le 29 MARS 1946

Référence à Rappeler:
334/7273 JC-ST

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Lt/Colonel TALAFRE
~~Le Capitaine LIGER~~
Chef du Bureau Liquidateur des Réseaux
de la France Combattante ;
P.O.